

[ORANGE] INTERESSEMENT / PARTICIPATION - Un partage de la valeur en trompe l'oeil

Nouveau paradoxe chez Orange !

Les résultats du groupe attestent d'une résilience et d'un retour à un bénéfice non amputé par des dépréciations massives en 2022. On aurait pu s'attendre à une nette augmentation des primes d'intéressement et de participation notamment grâce à l'atteinte voire la surperformance des indicateurs financiers, commerciaux et environnementaux. Or, il n'en n'est rien. En effet, on constate que la baisse mécanique de la masse salariale due à des départs massifs et des augmentations salariales collectives en berne, entraîne, corrélativement, une baisse des enveloppes d'intéressement. 127 millions € pour la participation au titre 2022 (vs 122 millions€ pour 2021)

La participation continue sa progression après deux années impactées par les charges de la crise sanitaire COVID comptabilisées en exploitation et non en charges exceptionnelles ! 164 millions € pour l'intéressement Orange SA au titre de 2022 (vs 166 millions € pour 2021)

La CFDT a pris ses responsabilités pour s'engager dans une négociation d'avenant de l'accord intéressement l'an dernier pour trouver un nouvel équilibre entre des objectifs de performance acceptables et réalisables et une répartition de la richesse créée en 2022. Il s'avère que si l'atteinte voire la surperformance des objectifs des indicateurs sont au rendez-vous et démontrent que les objectifs négociés étaient les bons, la baisse des effectifs de près de 8% et de la masse salariale ont eu un impact significatif sur la réduction de l'enveloppe à redistribuer.

Grâce à la signature de la CFDT de ces accords et avenants, les salariés perçoivent des primes d'intéressement qui correspondent entre 0,5 et 1,3 mois de salaires ! Rappelons que sans accord d'intéressement signé par CFDT, FO et SUD, il n'y aurait pas de prime d'intéressement au sein d'Orange SA.

Au moment où le partage de la valeur est en débat, la CFDT doit être plus que jamais pragmatique et utiliser les leviers du dialogue social pour préserver et défendre votre pouvoir d'achat !

La direction doit faire évoluer sa vision du partage de la valeur en privilégiant une répartition de la richesse créée au profit des salariés et non seulement des actionnaires !

Intéressement et participation

Documents

[\[ORANGE\] INTERESSEMENT / PARTICIPATION - Un partage de la valeur en trompe l'oeil](#)